

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS  
D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2008-2009

DOSSIER : R-3644-2007

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président  
Me RICHARD LASSONDE  
Mme LUCIE GERVAIS

AUDIENCE DU 17 DÉCEMBRE 2007

VOLUME 9

ODETTE GAGNON & CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

Régie de l'énergie
DOSSIER: R.3669.2008
DÉPOSÉE EN AUDIENCE <i>chez 2</i>
Date: 18/02/2011
Pièces n°: B-201 en liasse

R-3644-2007  
17 décembre 2007

PLAIDOIRIE  
OC

- 232 - Me Stéphanie Lussier

En vous remerciant beaucoup.

DÉCISION

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, la Régie vous remercie.

Avant d'ajourner, pour demain matin, la Régie va rendre la décision relative aux demandes de statut d'expert faite par le RNCREQ et de l'AIEQ. La Régie constate que le représentant du RNCREQ a une bonne expérience en matière de réglementation du transport. Quant à celui de l'AIEQ, il n'y a pas de doute, il a une très bonne expérience en matière de gestion et une bonne connaissance des opérations de distribution d'électricité. De plus, il est ingénieur, il détient un MBA.

Le problème n'est donc pas le niveau d'expérience ou d'expertise de ces témoins. Le problème est la prolifération des domaines d'expertise qu'on veut faire reconnaître par la Régie et les différents témoignages que l'on croit nécessaire de faire qualifier d'expertise, par exemple, une expertise en évaluation des coûts d'exploitation comme le demande l'AIEQ n'est pas, règle générale, nécessaire pour la Régie dont le travail habituel consiste, entre autres, à faire de telles évaluations.

R-3644-2007  
17 décembre 2007

DÉCISION

- 233 -

En effet, une expertise est nécessaire quand un Tribunal a besoin d'une opinion dans un domaine où il n'est pas en mesure de tirer des conclusions à partir des faits techniques et complexes. Ce n'est pas le cas ici, tant pour le témoignage de monsieur Raphals que pour celui de monsieur Bolullo.

La Régie n'accorde donc pas le statut d'expert à messieurs Raphals et Bolullo et reçoit leur témoignage comme des analyses.

Donc, on va ajourner, demain matin, neuf heures (9 h). Merci. Bonne fin de journée, Messieurs, Dames.

AJOURNEMENT - CONTINUÉE LE 18 DÉCEMBRE 2008

---